



## Évaluations nationales CP-CE1

**Une deuxième phase du 21 janvier au 1<sup>er</sup> février à laquelle la CGT Éduc'action s'oppose toujours !**

Depuis des mois, la CGT Éduc'action dénonce les évaluations Blanquer de CP-CE1. Elle estime qu'elles sont inadaptées tant sur le fond que sur la forme et quel que soit le niveau. Elles sont des outils au service du tri : celui des élèves, des personnels et des établissements scolaires.

Dans ces conditions, la CGT Éduc'action appelle les personnels à se réunir le plus rapidement possible en conseil des maître·sses et à décider collectivement des suites à donner à ces évaluations : boycott, non remontée des résultats, grève...

**La CGT Éduc'action soutiendra toutes les décisions et modalités d'action, mais aussi les collègues qui seraient soumis·es aux pressions hiérarchiques et toutes les collègues qui souhaitent s'opposer à ces évaluations en plus des pétitions nationales**

en ligne sur notre site et les appels à des conseils des maître·sses, **nous vous proposons un Kit de résistance** (page suivante) **et un modèle de motion du conseil des maître·sses** (ci-dessous).

### **Attention, l'obligation arrive !**

Le projet de Loi *Pour une École de confiance* modifiera, entre autre chose, le cadre réglementaire des évaluations nationales. Il prévoit la création d'un « Conseil d'évaluation de l'École ». À sa lecture, on peut penser que les évaluations ministérielles s'imposeraient désormais sans contestation possible. Le ministre de l'Éducation nationale déciderait par arrêté la méthodologie, les outils et les modalités d'analyse et de communication.

**La CGT Éduc'action s'oppose à ce projet de loi et à la vision de l'École qu'il véhicule.**

**Pour tout savoir sur les évaluations nationales et sur la campagne de pétition, allez sur notre site :**

[http://cgteducacti  
on1d.ouvaton.org/](http://cgteducacti.on1d.ouvaton.org/)

### **Motion du conseil des maître·sses de l'école .....**

*Suite à la première période de passation de septembre 2018, et malgré les nombreuses critiques à l'encontre des évaluations nationales, le ministre persiste à organiser des évaluations nationales de milieu de CP, qui plus est sans texte réglementaire. Ces évaluations présentent les mêmes objectifs et incohérences que les premières visant à atteindre le professionnalisme des enseignant·es.*

*Le conseil des maître·sses de l'école ..... réuni le ..... a donc décidé collectivement de ne pas faire passer ces évaluations ou de ne pas en remonter les résultats ou ..... En effet, ces évaluations ne sont pas une aide aux apprentissages des élèves, ni une aide à l'organisation des apprentissages pour les enseignant·es. Elles entrent en contradiction avec nos pratiques professionnelles, notre liberté pédagogique et les réels besoins de nos élèves.*

*Cette réflexion pédagogique, débattue et décidée collectivement par le conseil des maître·sses, s'inscrit dans une consigne syndicale proposée par la CGT Éduc'action.*

## **Évaluations Blanquer-Dehaene : mode d'emploi pour ne pas les faire passer, ne rien faire remonter !**

**Les collègues s'interrogent sur leurs responsabilités et capacités à s'opposer à de telles pratiques. Si une première vague de protestation intersyndicale a déjà eu lieu en septembre et octobre 2018, les réponses du ministre sont quasi inexistantes et les pressions à l'égard des collègues refusant de saisir les résultats se sont intensifiées. Pour affronter la seconde vague d'évaluations, voici quelques outils pour résister et s'y opposer.**

### **Idées reçues sur les évaluations :**

#### **Il est obligatoire de les faire passer : FAUX**

Tant que la Loi *Pour une École de confiance* n'est pas votée, aucun cadre réglementaire n'impose ces évaluations. L'enseignant·e reste décisionnaire des modalités d'évaluation de ses élèves.

#### **Même seul·e dans l'école vous ne voulez pas les faire passer : VOUS AVEZ LE DROIT !**

Cependant il est préférable qu'une telle décision soit une décision d'équipe. Le rapport de force aide à se protéger des pressions. Inspirez vous de la proposition de motion (voir encadré).

#### **Ces évaluations ne concernent que les enseignant·es de CP : FAUX**

Dans les faits, elles servent à évaluer le travail des collègues de maternelle comme le prouvent les conseils de maître·sses cycle I cycle II ou les réunions organisées par les IEN. D'autant que se profilent déjà des évaluations pour tous les niveaux de classe. S'opposer collectivement aux évaluations CP, c'est résister aux pressions à venir.

#### **Ces évaluations sont conçues dans l'intérêt des élèves : FAUX**

Inadaptées tant sur le fond que sur la forme, ces évaluations n'apportent rien à l'aide que l'enseignant·e peut apporter à ses élèves. La longueur de certains exercices, leur complexité placent les élèves en situation de non réussite.

#### **Un retrait de salaire est possible : FAUX**

Tant que les évaluations ne sont pas rendues obligatoires par la loi, elles ne peuvent être considérées comme obligation de service et par conséquent faire l'objet d'un retrait de salaire pour service non fait. La seule possibilité serait de se mettre en grève au moment de ces évaluations.

#### **Des conséquences sur le déroulé de carrière sont possibles : CERTES MAIS MINIMES**

S'opposer aux évaluations pourrait effectivement, si le rendez-vous carrière est proche, influencer sur l'avis de l'IEN. Mais il n'y a de toute façon aucune garantie que les faire passer accélèrera votre déroulé carrière...

#### **Une des finalités des évaluations est la comparaison des écoles entre elles : VRAI**

Elles pourraient aboutir à un classement des écoles, voire des enseignant·es.

### **En conclusion :**

S'opposer collectivement à faire passer les évaluations est le meilleur moyen de résister aux tentatives d'intimidation des IEN. La CGT Éduc'action appelle à les personnels à se réunir dès maintenant pour prendre position contre ses évaluations et à signer la pétition. Elle soutiendra les équipes qui s'engageront contre ces évaluations selon les modalités qui leur paraîtront les plus appropriées et interviendra au besoin contre les pressions hiérarchiques.